

Paris, le 19 septembre 2012

Le 3 juillet dernier, Devoteam a présenté un plan stratégique 2015 destiné à répondre à la nouvelle ambition du Groupe. C'est dans cette dynamique que le Directoire du 03 septembre 2012 a arrêté les modalités de l'émission de 400 000 bons d'Acquisition d'Actions Existantes Remboursables maximum (ci-après les « BAAER »), au bénéfice des principaux cadres et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Caractéristiques des BAAER

Période de souscription : fixée du 19 septembre au 18 octobre 2012. Le Directoire constatera, à l'issue de la période de souscription, le nombre définitif de BAAER à émettre, sur la base des souscriptions effectivement reçues.

Prix de souscription des BAAER : fixé à quarante centimes (0,40 €), sur la base du rapport du Cabinet HORWATH AUDIT FRANCE, agissant en tant qu'expert indépendant. Ce rapport est établi avec les principaux paramètres suivants : (i) valeur de l'action de 9,05 €, (ii) volatilité de 32,9%, (iii) rendement de l'action de 4,4%, (iv) décote de 31% liée à la période de blocage de 2 ans et (v) clause de forçage à 170% du prix d'exercice (20,4€). Le rapport de l'expert est disponible sans frais au siège social de la Société.

Parité d'exercice : Chaque BAAER donnera droit à une action. En conséquence, le nombre maximal d'actions auquel pourrait donner droit l'exercice de la totalité des BAAER s'élèverait à 400 000 actions, soit près de 3,8% du capital social.

Prix d'exercice : Le prix d'acquisition d'une action existante par suite de l'exercice d'un BAAER sera égal à douze euros (12 €), soit 130% de la moyenne des vingt derniers jours de bourse du 7 août 2012 au 3 septembre 2012 (9,25€). A titre d'information, la valeur de l'action la veille de l'émission du rapport était de 9,05 €.

Période d'exercice : Les BAAER sont exerçables à l'issue d'une période de 24 mois à compter du 19 octobre 2012 et pendant une durée de 5 ans, sauf en cas d'offre publique antérieure, qui pourra déclencher l'exercice anticipé des BAAER.

Cotation : Les BAAER ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé. Les actions résultant de l'exercice des BAAER seront issues du portefeuille d'actions auto-détenues par la Société.

Produit brut maximal : Le montant potentiel de la cession de titres, réalisée suite à l'exercice de la totalité des BAAER s'élèverait à 4,96 millions d'euros, produit d'émission des BAAER inclus.

Incidence de l'émission et de l'exercice des BAAER sur la situation de l'actionnaire :

- pas de dilution en capital, car pas d'émission d'action nouvelle.
- Incidence sur la quote-part des capitaux propres par action :

	Base non diluée	Base diluée *
Avant émission des BAAER	13,44 €	13,37 €
Après exercice des BAAER	13,40 €	13,34 €

** Les calculs sont effectués sur la base des capitaux propres consolidés parts du groupe au 30/06/12 en prenant pour hypothèse la dilution en provenance des 211 840 BCE et des 282 180 options émises à 12€ et en circulation au 31/12/11*

Le Directoire a établi un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération, disponible sur simple demande au siège social et qui sera porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

A propos de Devoteam :

Devoteam est un groupe de conseil en technologies de l'information et de la communication créé en 1995.

La combinaison d'une offre de conseil et d'une offre de solutions technologiques permet à Devoteam d'apporter à ses clients un conseil indépendant et des solutions performantes dans l'alignement de l'infrastructure technique de leur système d'informations avec leurs objectifs stratégiques.

Devoteam a réalisé un chiffre d'affaires de 528 M€ et une marge d'exploitation de 5,5% en 2011. Le Groupe compte 4.816 collaborateurs dans vingt trois pays d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

ISIN : FR 0000073793, Reuters : DVTM.PA, Bloomberg : DEVO FP

www.devoteam.com

Communication financière : Evelyne Broisin & Grégoire Cayatte, finance@devoteam.com, tel : + 33 1 41 49 48 48

Presse : Bastien Rousseau, bastien.rousseau@ketchumpleon.fr, tel : + 33 1 56 02 35 05
